



Syndicat National de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère
chargé de l'Agriculture Force Ouvrière (SNERMA - FO)
B413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
Tél : 01 49 55 43 53 – 01 49 55 81 42 Fax : 01 49 55 48 80

email : foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr

site Internet : <http://www.foenseignementagricole.fr>

Paris le 28 NOVEMBRE 2017

Réponse de l'administration CAP des secrétaires administratifs du 27 et 28 novembre 2017



Nous vous informons que les promotions pour les avancements de grade au titre de l'année 2018 **ne seront pas examinées lors de cette CAP, mais au cours du premier semestre 2018.**

En effet, les taux de promotion pour le triennal 2018-2020 ne sont pas fixés à ce jour. Il a donc été décidé de différer les promotions.

Lire compte-rendu réunion taux pro/pro du 19 octobre 2017 : taux pro/pro

Les élus FO enseignement agricole

MOBILITE DETACHEMENT INTEGRATION...

Lors d'un groupe de travail, l'administration a décidé de ne plus afficher les avis défavorables, non retenus, non recevables...

Cette décision a été prise en accord avec les organisations syndicales afin de ne pas nuire à l'agent.

N'hésitez pas à nous contacter si vous ne trouvez pas votre nom dans les tableaux ci-dessous. (voir coordonnées fin de page).

□□□□□□□□□□

Déclaration liminaire – CAP des secrétaires administratifs

des 27 et 28 novembre 2017

Madame la Présidente,

FO rappelle ses exigences :

Face à la conjoncture dans le domaine social et économique, **Force Ouvrière** n'aura de cesse de rappeler son attachement au service public républicain.

FO porte les valeurs républicaines et demande le maintien du service public sur l'ensemble du territoire français, y compris dans notre monde rural. Nos agriculteurs, paysans, éleveurs ne cultivent pas sur les toits des immeubles, ça se saurait !

FO demande des précisions pour le passage de nos corps administratifs, notamment la catégorie B, dans l'interministérialité. Comment faut-il interpréter cette politique ? Quelles en sont ou en seront les conséquences par rapport au CAP 22 ? Allons-nous vers la fin des CAP nationales pour les administratifs, la fin de gestion des carrières par notre ministère ?

Les secrétaires administratifs seront-ils sous la coupe des préfets et mobilisables pour faire des remplacements d'une administration à une autre tant au niveau départemental que régional ?

Les secrétaires administratifs sont réellement inquiets sur leur devenir et leurs missions.

RIFSEEP

FO se déclare consternée par les effets négatifs du dispositif RIFSEEP qui met en concurrence les différentes catégories de SA et ne tient pas compte de la réalité des fonctions des agents afin d'assurer un classement équitable.

Ce classement dans les groupes fonctions est dicté par des considérations budgétaires comptables.

FO demande le retrait du dispositif RIFSEEP, dispositif incohérent et discriminatoire.

FO restera vigilante sur l'octroi de la garantie indemnitaire promise par l'administration, lors des promotions d'une année sur l'autre.

PPCR

Le PPCR n'est pas une avancée significative indiciaire, avec beaucoup de contraintes dont l'allongement et le blocage de carrière. Un mauvais dispositif qui ne répond pas à nos justes attentes dont la perte de pouvoir d'achat. Le seul point « positif » était la minime augmentation indiciaire, maintenant reculée d'une année. Les contre parties néfastes restent en place.

FO rappelle que ce dispositif est soumis à la bonne volonté du pouvoir politique en place, contrairement à la situation précédente, sans PPCR. Il n'est pas banal de le souligner.

Pour **FO**, il est anormal que les SA soient lésés en termes de progression de rémunération et **FO** demande une revalorisation de l'ensemble des grilles des SA.

MOBILITÉ

Nous constatons une absence de groupe de fonction dans le tableau des mobilités.

FO rappelle son opposition à la pseudo règle des 3 ans en poste pour obtenir une nouvelle mobilité. Chaque cas doit être individuellement examiné.

Nous savons que les postes de l'enseignement sont variables d'ajustement permettant des économies et la suppression de postes ou leur déclassement en catégorie C.

Nous interrogeons la DGER pour connaître les raisons pour lesquelles les postes déclarés susceptibles d'être vacant suite à un départ à la retraite sont notés sur le tableau des mobilités « NON VACANT » ou « POSTE RETIRE ».

Nous exigeons une réponse concernant ces postes retirés ou déclarés non vacants. S'agit-il d'une suppression de poste ?

FO exige une réponse transparente sur ce sujet et demande que, dans le pavé de mobilité, le motif de départ et le nom de l'agent apparaissent comme pour les autres structures.

EXAMEN PROFESSIONNEL

FO demande que soit rétablie la possibilité de présenter l'examen professionnel de 3^{ème} grade dès le 1^{er} grade.

FO souhaite voir le régime de promotion ONF appliqué au MAA c'est-à-dire le passage de SA classe normale à classe supérieur uniquement sur liste d'aptitude. Cela se pratiquait au MAA.

Nos collègues nous ont alertés sur cette maladresse, un jour de mobilisation nationale dans la fonction publique (10 octobre dernier) du maintien de l'épreuve à l'examen professionnel. Cela réduit les chances pour les agents, certains ont été contraints de renoncer.

CONDITIONS DE TRAVAIL

De plus en plus d'agents sont en difficulté au sein du SRH que ce soit pour la gestion des corps ou de la paye.

Il est grand temps de renforcer les effectifs.

FO s'inquiète de l'avenir des agents du bureau des pensions. Y a-t-il un plan de reclassement pour eux ?

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

FO, comme à chaque CAP, constate un malaise constant dans les lycées agricoles par une gestion aléatoire des ressources humaines et un réel problème de gestion des personnels et surtout pour les administratifs. Les agents ne sont pas informés sur l'évolution de leur carrière.

FO dénonce, encore une fois, l'absence d'entretien professionnel ou le manque d'intérêt pour cet exercice ainsi que des fiches de poste dans certains lycées.

Ce dysfonctionnement pénalise les agents d'une part dans leurs missions et d'autre part pour leur évolution de carrière et leur rémunération.

ANSES

Les grands oubliés du système !!

FO vous alerte sur la situation des agents de l'ANSES et vous demande une attention particulière envers ces agents.

Contraints de subir la disparition des postes de fonctionnaires, ils doivent également accepter l'absence de promotion qui se traduit par l'absence de proposition d'agents. En effet, l'ANSES ne propose tout simplement pas les agents. (Un proposé à la CAP du 4 octobre).

Nous souhaiterions un recensement des secrétaires administratifs titulaires restant en fonction dans cet établissement public afin de ne pas les oublier.

Nous souhaiterions un recensement des secrétaires administratifs titulaires restant en fonction dans cet établissement public afin de ne pas les oublier.

CARRIÈRE

FO demande :

- la reconnaissance de la fonction d'encadrant comme les collègues techniciens ;
- l'augmentation significative des ratios pro/pro pour une évolution de carrière ;
- un plan de requalification conséquent de B en A ;
- la reconnaissance du travail effectué par les SA.

FO soutient les agents de l'IFCE qui subissent un démantèlement de leurs missions et des moyens financiers, ainsi que tous les agents en poste dans les établissements publics qui vivent cette même situation d'abandon.

FO exige que la gestion des CAP reste au niveau national par corps et par grade.

Enfin **FO** remercie les gestionnaires pour la qualité de leur travail et leur disponibilité.

Merci, Madame la Présidente, pour votre écoute et pour vos réponses précises à nos questions.

RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION

Suite à nos interrogations sur le devenir des Administratifs dans l'interministérialité et le CAP 2022 (Action publique 2022) l'administration nous fait savoir que Mme la

Secrétaire Générale a donné les grandes orientations pour le MAA, lors du CTM du 9/11/2017 (lire notre [CR](#)). Nous n'avons pas pu obtenir plus de précision à ce stade.

L'Administration est attachée au maintien des CAP nationales.

FO reste inquiète quant à l'évolution des carrières et des métiers des administratifs.

RIFSEEP

L'Administration reconnaît la complexité de ce régime indemnitaire. Mais elle souligne que ce système permet un plus grand regard sur les fonctions.

Le MAA a essayé de le mettre en place avec plus d'équité en mettant en place une garantie de rémunération qui ne pénalise pas les agents (examen au cas par cas). L'Administration nous a annoncé que cette garantie sera prolongée afin qu'il n'y ait pas d'impact négatif pour les changements de corps.

FO dénonce le ralentissement du déroulement de carrière des agents lors de changement de corps, même si l'administration en vient à le compenser a minima .

PPCR

Le gouvernement a décidé le report d'un an du PPCR pour tous les Ministères.

FO à nouveau dénoncé les attermolements relatifs à la complexité des régimes indiciaires mis en en place sous prétexte non avoué d'économie budgétaire. Ce qui est maintenu en 2018, c'est ce qui est contre l'intérêt des agents : par exemple la suppression des réductions d'ancienneté. Le peu qui était en faveur des agents, quelques points d'indices supplémentaires, est supprimé pour cette année 2018. Les fonctionnaires servent toujours et encore des variables d'ajustement.

CSG

Il est prévu, pour équilibrer l'augmentation de la CSG un « plan de de compensation » avec revalorisation prévu en 2019

FO : les promesses n'engagent que ...

Taux PRO/PRO

A ce jour pas d'information. L'administration signale que le calendrier des CAP dépend du décret PRO/PRO qui devrait être signer vers le 15 décembre, ce qui oblige un report de séance sur ce point car la mobilité doit de toute façon être examinée pour 2017.

FO ne peut accepter ce dysfonctionnement qui entrave le fonctionnement de la CAP.

MOBILITE

FO condamne l'utilisation de la pseudo règle des 3 ans en poste avant d'obtenir une mutation et demande le strict examen au cas par cas des situations.

IMPORTANT MOBILITÉ :

Nous invitons les agents ayant fait une demande de mobilité pour des raisons particulières (raisons de santé, rapprochement familiale, rapprochement de conjoint) à motiver leur dossier mais aussi à envoyer les justificatifs de leur situation au bureau de gestion.

En effet, nous constatons que de nombreux dossiers sont incomplets. Les justificatifs peuvent faire changer les décisions !!

Vous pouvez vous faire accompagner par nos élus, n'hésitez pas à les contacter (voir fin de page).

FO insiste pour que l'information concernant les parts fonctions (cotation des postes, groupe fonction) soient affichés clairement dans les fiches de poste et annoncés clairement aux agents candidats.

PLAN REQUALIFICATION :

FO a réitéré son souhait de voir un plan de requalification accordé pour les catégories B pour l'accession à la catégorie A.

L'administration n'a toujours pas de réponse à ce jour sur ce sujet.

Bureau des pensions

FO a demandé ce qu'il adviendrait des agents, compte-tenu des projets de mutualisation...

Pas de réponse à ce stade.

Entretien professionnel

Un rappel de **FO** concernant l'obligation pour les structures d'effectuer des entretiens professionnels selon les règles et notamment les délais.

L'administration promet « d'opérer un rappel à l'ordre » auprès des structures.

FO insiste sur l'importance de l'entretien professionnel qui détermine le montant indemnitaire (CIA)

Doctrine filière formation recherche TFR pour les demandes de détachement dans le corps des SA

L'administration a décidé d'étudier les demandes de détachement du corps de TFR dans le corps des SA avec une plus grande rigueur.

Désormais, les TFR en poste dans un établissement d'enseignement supérieur ou lycée technique ayant des fonctions administratives ne pourront plus obtenir systématiquement un avis favorable de détachement dans le corps des SA.

Ceux qui seront en poste dans les autres secteurs, pourront obtenir un avis favorable. Néanmoins, l'administration restera attentive à toutes les demandes et n'est pas fermée à étudier les dossiers au cas par cas.

Nous invitons les agents qui font une demande de détachement dans le corps des SA à bien motiver leur dossier et à demander le soutien de nos élus **FO**

MOBILITE DETACHEMENT INTEGRATION..

Lors d'un groupe de travail, l'administration a décidé en accord avec les organisations syndicales de ne plus afficher les avis défavorables, non retenus, non recevables afin de ne pas nuire aux agents.

Restructuration de l'IFCE :

L'Administration et les IGAPS s'appliquent pour trouver une solution aux différents agents concernés par les restructurations des différents sites ?

FO reste très attentive à cette situation et continuera à défendre les agents et dénonce cette déconstruction d'un établissement emblématique qui a contribué à sauver en France la filière équine (avec de l'argent public, ne l'oublions pas).

ANSES

L'Administration n'étant pas en mesure de donner l'effectif précis du corps des SA de la structure devrait présenter un recensement des secrétaires administratifs pour répondre à la demande de **FO**.

Vos représentants FO ont défendu chaque dossier avec ténacité et loyauté.

Ils ont été une force de propositions efficace et déterminée.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser à :

Maria BOUCIF Permanence **FO** enseignement agricole Paris

Tél. 06 73 93 03 31 - mail : maria.boucif@agriculture.gouv.fr

